Nations Unies E/2007/SR.5

Conseil économique et social

Provisoire

8 mai 2007
Français
Original: anglais

Session d'organisation pour 2007

Compte rendu analytique provisoire de la 5e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 février 2007 à 15 heures

Président : M. Čekuolis . . . . . (Lituanie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document,* au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

07-23961 (F)

La séance est ouverte à 17 h 25.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*) (E/2007/1 et Corr.1; E/2007/2/Rev.1 et E/2007/L.1)

1. **Le Président**, appelant l'attention sur l'ordre du jour provisoire annoté contenu dans le document E/2007/Rev.1 et sur les projets de proposition contenus dans le document E/2007/L.1, dit que, s'il s'est prononcé, à sa troisième séance, sur le projet de décision I (date prévue pour la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et, à sa quatrième séance, sur les projets de décision IV (Organisation des travaux de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social) et VII (Thème du débat de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles), le Conseil doit encore prendre une décision sur les autres. Il invite, à cet égard, le facilitateur des consultations officieuses sur le débat de haut niveau de 2007 à informer le Conseil de l'issue de ces consultations.

2. **M. Ruiz Massieu Aguirre** (Mexique) dit qu'on n'est encore arrivé à aucun accord en ce qui concerne le thème du débat thématique de 2007 non plus qu'en ce qui concerne celui de l'examen annuel au niveau ministériel de 2007. S'il y a eu convergence de vues sur le fond du débat de haut niveau, il reste des divergences quant à sa structure. M. Ruiz Massieu Aguirre espère qu'une prompte réponse sera trouvée aux questions demeurées pendantes.

3. **Le Président** dit qu'une rapide décision concernant le thème du débat thématique de 2007 et celui de l'examen annuel au niveau ministériel de 2007 sera d'un bon augure pour l'issue de la session de fond de juillet 2007. Par suite des décisions que l'Assemblée générale a prises dans sa résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social, cette session servira de terrain d'essai pour les nouvelles méthodes de travail. Mais le Président espère que le Conseil pourra poursuivre ses travaux sans discontinuer tout en s'appliquant à évaluer et à peaufiner ces nouvelles méthodes.

4. C'est pourquoi, afin de progresser dans la réalisation de l'ordre du jour du Conseil, il propose d'adopter pour thème du débat thématique de 2007 « Renforcer le partenariat mondial pour le développement, y compris pour promouvoir l'éradication de la pauvreté et de la faim » et pour l'examen annuel au niveau ministériel de 2007 « Renforcer l'action pour éradiquer la pauvreté et la faim, y compris par une croissance économique durable ».

La réunion, suspendue à 17 h 35, reprend à 18 h 5.

5. **M. Asiam Khan** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, pense, comme le Président, qu'une décision sur le thème du débat thématique de 2007 et sur celui de l'examen annuel au niveau ministériel de 2007 doit être prise aussi vite que possible. Toutefois, il faut que les États membres, et en particulier les grands groupes d'États membres, aient la possibilité de débattre de toutes suggestions ou propositions et d'en référer à leurs capitales pour instructions, ce qui donnerait aux décisions du Conseil l'adhésion la plus large possible.

6. Malgré le peu de temps disponible pour en débattre, le groupe que M. Asiam Khan représente a conclu qu'il pouvait souscrire aux propositions du Président, à quelques modifications près. Dans le cas du thème du débat thématique de 2007, il ne retiendrait que la première partie du titre, ce qui donnerait : « Renforcer le partenariat mondial pour le développement ». Dans le cas du thème de l'examen annuel au niveau ministériel de2007, il supprimerait les mots « y compris », ce qui donnerait : « Renforcer l'action pour éradiquer la pauvreté et la faim par une croissance économique durable ».

7. **M. Mally** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation approuve la suggestion du Président concernant le thème de l'examen annuel au niveau ministériel de 2007. Comme elle n'est pas sûre de la manière dont l'Assemblée générale entend procéder concernant la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement compte tenu de la résolution 61/16, elle propose d'insérer dans le thème que propose le Président pour le débat thématique de 2007 les mots « l'action en ce qui concerne », ce qui donnerait : « Renforcer l'action en ce qui concerne le partenariat mondial pour le développement, y compris pour promouvoir l'éradication de la pauvreté et de la faim ».

8. **M. Graf** (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que son groupe a besoin de temps pour débattre de la proposition du Président. Il fera connaître sa position au Conseil.

9. **Le Président**, exprimant l'espoir que le Conseil pourra sans tarder arrêter le thème du débat thématique de 2007 et celui de l'examen annuel ministériel de 2007, encourage les délégations à consulter leurs capitales au sujet de ses propositions aussi vite que possible. Une réunion officieuse du Conseil sera prévue pour recueillir les vues des divers groupes et délégations.

10. **M. Asiam Khan** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que, tout en ayant fait connaître ses vues concernant les propositions du Président, son groupe souhaiterait quand même connaître la position des autres délégations et groupes et avoir ainsi la possibilité d'y réagir. C'est pourquoi il demande instamment au Président de prévoir la tenue de consultations officieuses avant la réunion officielle du Conseil.

11. **Le Président** dit que l'établissement du calendrier des réunions officieuses et officielles se fera selon la démarche qui s'impose pour faire avancer les travaux du Conseil.

La séance est levée à 18 h 30.